



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 28 mai 2020 à 20 heures 00

à la salle des fêtes « François des Garets »

ATTENTION :

**en raison des mesures liées au COVID 19,
il sera demandé en début de séance
que celle-ci se déroule sans public.**

ORDRE DU JOUR

- Installation du Conseil Municipal.
- Election du Maire.
- Détermination du nombre des adjoints.
- Election des adjoints.
- Charte de l' élu local : remise aux élus et lecture.
- Régime indemnitaire des élus locaux : fixation des indemnités de fonction du maire, de ses adjoints et des conseillers ayant une délégation de fonction.
- Délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Domaine du Château – Avenant n°3 au Projet Urbain Partenarial.
- Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Marolles-en-Hurepoix, le 22 mai 2020

Le Maire,
Georges JOUBERT